

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Faire le saut

En acceptant leur nouvelle constitution le 22 septembre 2003, les Vaudois accordaient du même coup aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal. Les conditions posées étaient que l'étranger devait résider en Suisse depuis dix ans au moins et habiter le Canton depuis trois ans au moins. Le 4 septembre prochain, les Vaudois diront s'ils acceptent l'initiative qui propose, aux mêmes conditions, d'étendre ce droit au plan cantonal.

Cette initiative a été lancée sous le slogan «Vivre et voter ici». Les initiants invoquent quatre arguments principaux. Le premier se veut logique: selon eux, vu l'interpénétration des politiques des communes et du Canton, le droit de vote communal appelle tout naturellement le droit de vote cantonal. Ensuite, l'étranger qui travaille et paie ses impôts ici doit pouvoir voter sur des orientations politiques dont certaines le concernent directement. Troisièmement, l'exercice des droits politiques favorisera l'intégration. Enfin, certains Etats ne reconnaissent pas la double nationalité, ce qui fait que leurs ressortissants perdent leur nationalité d'origine en devenant suisses, ce qui constitue un sacrifice excessif aux yeux des initiants.

Il y a effectivement une logique entre la décision d'accorder aux étrangers le droit de vote sur le plan communal et l'extension cantonale qu'on nous demande d'accepter dans quelques semaines. Mais c'est la logique de la dégringolade, que nous

avons d'ailleurs annoncée dès le début. Le pas suivant sera, toujours au nom de la continuité et avec exactement les mêmes arguments, le vote des étrangers sur le plan fédéral: c'est ainsi que des non nationaux pourraient se prononcer sur des questions vitales concernant la souveraineté suisse, son adhésion à des traités supranationaux ou sa défense armée. C'est précisément à cause des retombées absurdes de cette logique dégringolante qu'il faut arrêter les frais dès maintenant.

Les étrangers qui travaillent chez nous paient, comme de juste, leurs impôts chez nous. En contrepartie, outre le fait non négligeable qu'ils ont le droit de travailler sur notre sol, ils bénéficient des infrastructures sociales, sanitaires, policières et judiciaires vaudoises. Ce n'est, sur le principe sinon toujours dans les modalités, que justice. Mais la participation à des décisions concernant parfois l'avenir même de la communauté vaudoise est d'un autre ordre. En quoi un étranger ayant vécu sept ans à Zurich et trois ans dans le Canton de Vaud – répondant donc aux critères des initiants – serait-il apte à se prononcer sur la fusion des cantons de Vaud et de Genève, par exemple?

On ne peut pas absolument exclure que, pour certains étrangers, une pratique régulière des droits civiques finirait par déclencher une demande de naturalisation. Mais il est certain, et pour tout dire compréhensible, qu'elle dissuaderait le plus grand nombre de faire le dernier saut, satisfaits de jouir de tous les droits des nationaux sans

en subir les obligations, notamment militaires.

On désire ce qui est désirable. Qui pourrait désirer un statut de national qui ne lui apporterait rien de plus que ce qu'il a?

Venons-en aux sacrifices excessifs que demanderait la naturalisation proprement dite. En 1988, les Vaudois, tous partis confondus, ont consenti des efforts importants pour faciliter les conditions cantonales de la naturalisation. On alléga les procédures et réduisit les frais aux coûts administratifs effectifs.

La Nation avait approuvé et soutenu cet effort, considérant qu'il était malsain que des dizaines de milliers d'étrangers, parmi lesquels des personnes de valeur, restassent en apnée politique sur notre territoire. Elle considérait aussi que, pour beaucoup d'étrangers profondément intégrés, la naturalisation n'aurait été que le dernier pas de leur assimilation complète, de leur prise de racine définitive. Il convenait de ne pas entraver ce processus naturel en y mettant des obstacles dépourvus de sens. L'article 69 de la Constitution vaudoise de 2003 radicalise la tendance en prévoyant que la procédure de naturalisation est «rapide et gratuite». C'est dire que l'étranger qui se prétend suffisamment intégré pour avoir le droit de participer aux décisions politiques n'a aucun motif matériel de refuser de faire le saut.

Il est vrai que certains étrangers tiennent à leur nationalité d'origine et que le pays dont ils viennent ne permette pas la double nationalité. A notre sentiment, la double nationalité n'est pas un statut désirable. Leur fidélité est honorable, mais elle a un prix.

Nous ne minimisons pas la portée morale et psychologique que peut avoir un changement de nationalité, surtout pour celui qui est conscient de son appartenance à une lignée familiale et à une nation historique.

Mais c'est précisément de cela qu'il s'agit. La naturalisation est infiniment plus qu'un acte administratif. Se naturaliser, c'est affirmer sa volonté de partager la vie de sa nouvelle communauté politique. C'est y lier son destin propre et celui de sa famille. C'est se plier définitivement à une appartenance, dire «nous» en parlant des Vaudois ou de la Suisse. Il y a un saut à faire. C'est la condition *sine qua non* pour obtenir la plénitude des droits civiques. Cette ultime acquisition manifeste l'importance de ce saut, tant pour le peuple d'accueil que pour l'étranger demandeur.

Nous voterons NON à cette initiative qui brouille les enjeux de la naturalisation et nous engageons nos lecteurs à faire de même.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Les châteaux des Croisades

Voilà un fort volume: par sa taille (23x28 cm), son poids (presque deux kilos de papier glacé de haute qualité!), mais surtout par la richesse de son contenu. Ce livre est le fruit d'une longue gestation. Au départ, deux voyageurs, à la fois historiens, explorateurs et photographes, partis au début des années soixante à la recherche des témoignages architecturaux de la présence des Croisés au Moyen-Orient entre les XI^e et XIII^e siècles. A la fin de l'ouvrage, un médaillon montre les deux aventuriers devant leur 2 CV: Jean-Jacques Langendorf et Gérard Zimmermann.

De ce long périple, ils ont rapporté une somme photographique inestimable par la qualité, mais aussi parce que nombre des monuments visités ont été détruits par l'urbanisation, laissés à l'abandon ou endommagés par les guerres modernes (Beaufort au Liban, par exemple). D'autres sont devenus inaccessibles pour des raisons politiques. Ces clichés sont complétés par toute l'iconographie possible, de la miniature médiévale au relevé archéolo-

gique, en passant par les gravures du XIX^e siècle, les cartes anciennes ou les photos aériennes de l'Armée française du Levant.

Ce livre tient la gageure d'être à la fois un ouvrage de spécialistes pointus et un riche album de vulgarisation. Ainsi le but des Croisades est rappelé dans le premier chapitre, tandis qu'une chronologie détaillée à la fin du volume permet au lecteur de réviser ses connaissances. Est-il utile de préciser que le texte est œuvre d'écrivain et qu'il se lit comme un roman?

J.-B. ROCHAT

Langendorf Jean-Jacques, Zimmermann Gérard, *Les châteaux des Croisades, Conquête et défense des Etats latins, XI^e – XIII^e siècles*, Infolio, 2010, 368 pages et des centaines d'illustrations.

P.-S. On aimerait savoir comment et pourquoi un livre édité à Gollion (Vaud) et imprimé à Genève coûte 78 CHF ici et 49 € (prix conseillé), en réalité 46.55 €, prix pratiqué hors de nos frontières, c'est à dire moins de 60 CHF. Il y a là un mystère...

Ecole 2010: devoirs de vacances

Vous trouverez dans cette édition un dépliant édité par le comité d'initiative «Ecole 2010». Ses membres ne connaissent pas de vacances et se bagarrent avec la dernière énergie pour que leur révision de la loi sur l'enseignement obligatoire soit adoptée par les Vaudois. *La Nation*, qui soutient l'initiative et combat la nouvelle LEO, arrachée au forceps par Mme Lyon au Parlement vaudois, vous adresse donc le devoir de vacances suivant:

Mathématique:

Il reste 36 jours au Comité d'initiative «Ecole 2010» pour convaincre les Vaudois de soutenir massivement leur projet. Sachant que *La Nation* compte environ 2500 lecteurs réguliers, qui commandent sans tarder (Initiative «Ecole 2010», C.P. 30, 1816 Chailly-sur-Montreux, info@ecole2010.ch, 079 200 67 23) chacun 10 dépliant pour distribution à leurs proches votant dans le Canton, quel sera le taux d'acceptation au soir du 4 septembre? (indication: tenez compte des résultats du devoir qui suit dans vos calculs).

Dissertation et argumentation:

En vous inspirant des arguments glanés dans le dépliant du Comité d'initiative et dans les articles de *La Nation*, efforcez-vous de convaincre au moins douze personnes de votre entourage privé ou professionnel de voter Oui à «Ecole 2010». (Solutions dans notre édition du 9 septembre...)

Réd.

Marcel Regamey

C'est alors que des amis me parlèrent, à Lausanne, de l'avocat porteur de guêtres, qui enroulait son écharpe autour de son corps maigre, Marcel Regamey. Il parlait bas mais, hésitant pour trouver le mot juste, ouvrait élémentairement ses mains de pianiste devant la douzaine de jeunes gens qu'il réunissait chaque semaine dans une petite salle de Montbenon. Aucune connaissance acquise à l'Université ne valait sa familiarité avec tous les épisodes passés et contemporains de la saga vaudoise. Sa subtilité et sa passion parfaitement dominée conféraient vie au Moyen Age, aux courants d'idées contemporains, aux débats théologiques, aux intérêts économiques et sociaux dont était née la Suisse, aux épisodes mesquins ou décisifs de la politique cantonale. Sur les figures pittoresques du terroir nous apprenions le meilleur et le pire. Mais il élargissait sans cesse. Les nouvelles parutions, en sociologie, en histoire, en politique, étaient distribuées, lues par tel ou tel participant qui ouvrait la discussion la semaine suivante. On analysait les idéologies et les modes. Des références fondamentales nourrissaient aussi le débat, saint Thomas pour les uns, Marx pour comprendre l'impact d'un système global, Bertrand de Jouvenel pour saisir la croissance naturelle du pouvoir ou David Riesman, le sociologue américain de la *Foule solitaire*, pour mesurer le malaxage des mentalités au milieu du XX^e siècle.

Cette universalité prenait sens par une pédagogie habile, avec la formation, autour de Regamey, d'un groupe de jeunes personnes aux études qui sentaient croître entre elles une communauté ancrée dans le Pays de Vaud, liée à *La Nation*, selon le nom du journal où l'on se mettait à écrire, éprouvant une responsabilité envers le sort, la survie, le renforcement du canton, dans le tohu-bohu contemporain, la centralisation helvétique, la réconciliation de l'Europe, le tout à l'égout de ceux qui s'en fichent et cèdent à toutes les pressions de l'époque. Un certain type de société pouvait se concevoir, concrète et particulièrement humaine, en dehors de tout système abstrait, si le gouvernement dont le destin avait pourvu le canton se montrait persuadé de sa mission, quels que soient les partis impliqués. Ce respect de l'autorité historique, fût-ce dans un petit Etat, était à l'opposé de l'indifférence de Jacques Mercanton envers toute forme de politique en Suisse, car il ne pouvait jamais s'agir, à ses yeux, que d'administration. Où déceler de la grandeur ?

On imagine aisément, après ce que j'avais vécu en marginal, épris des langues et des routes, l'effort d'adaptation considérable qu'exigèrent ces réunions. Une part de moi se tenait en réserve. Mais ma vision poétique des choses décelait chez Marcel Regamey, vivement apprécié pour sa rigueur, une part de romantisme, mot, attitude et notion qu'il honnissait. Observant

néanmoins sa sensibilité, sa mémoire infaillible, sa foi, la part considérable de la perception musicale chez ce brillant juriste, j'eus parfois le soupçon que sa nature aurait tellement souffert d'un entourage médiocre, d'un train-train provincial, de déblatérations ordinaires, fussent-elles expertes, qu'il avait eu le génie d'imaginer et même de créer un pays vivable en se constituant une communauté complice avec des mœurs et un vocabulaire à son goût. Il réalisa dans les faits ce rassemblement de jeunes intelligences pour commenter inlassablement les situations, formuler des objectifs, parcourir parfois ensemble les paysages et prendre les dimensions topographiques de cette patrie, bref influencer (chacun jugera dans quelle mesure) le sort du peuple vaudois. Et il lança périodiquement des actions politiques avec son arme, la Ligue vaudoise.

Revenu de voyages, où je m'entichais pour des pays luttant pour rester eux-mêmes, Islande, Finlande, ou m'approchant du Tibet par l'itinéraire d'Ella Maillart, et j'en passe, il me fut naturel de participer au combat pour un canton du Jura, avec Roland Béguelin et Roger Schaffter, me rapprochant fraternellement de Jean Cuttat et d'Alexandre Voisard. Mais il s'imposa peu à peu, et de manière primordiale, que mon ambition cosmographique se vouât au Pays de Vaud. D'où les douze tomes de l'*Encyclopédie illustrée*. Regamey, jouant à son

tour le rôle du père qui m'avait manqué, et avec qui, selon la règle de toute émancipation, je vécus une grande rupture, m'a laissé de 1960 à 1973 servir la poésie et le libre talent des écrivains dans les Cahiers de la Renaissance vaudoise qu'il avait créés en 1926. Il avala bien des couleuvres, les histoires lestes de Chappaz, le maoïsme lyrique de Lorenzo Pestelli. Littérairement nos mondes étaient difficilement conciliables. Mais il a chevillé en moi l'attachement à ce qui était de toute évidence ma patrie. J'ai choisi ma propre manière de la situer et de la servir sans entamer d'un iota le souvenir des semaines passées au château de Valeyres-sous-Rances, à écouter Mozart, à recevoir des visiteurs de haute science, à discuter chapitre par chapitre des livres profonds, à lire à haute voix Philippe Jaccottet (d'autres poètes amis n'avaient pas sa cote). Et comme le sage grec au bord de l'Illyssos, Maître Regamey, se dépouillant de sa veste grise et de ses guêtres sous le soleil d'été, emmenait sa petite troupe le long du Mujon, affluent de l'Orbe, s'asseyait parmi nous dans l'herbe et ouvrait les portes les plus inattendues de son savoir vaudois.

BERTIL GALLAND

In *Cahiers Gustave Roud* n° 14, 2011, «Correspondance Gustave Roud Bertil Galland, 1957-1976», p. 157-158. Reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Le journal *Agri* gagne contre La Poste

Contrairement à *La Nation*, le journal *Agri* a gagné son procès contre La Poste et il continuera à bénéficier de l'aide indirecte à la presse, par une réduction des frais d'envois postaux des numéros aux abonnés (*Agri* du 24 juin 2011, p. 3).

Agri (anciennement la *Terre romande*) est édité par une société à responsabilité limitée (Sàrl), dont les associés sont sept chambres d'agriculture de Suisse romande et diverses organisations agricoles. Le journal paraît chaque semaine et il annonce un tirage de 11 800 exemplaires.

Selon les chiffres fournis par le journal lui-même, sa distribution postale lui coûte fr. 200 000.— par année, avec l'aide indirecte à la presse (grâce à une réduction de 12 centimes par numéro envoyé), alors que cette facture aurait passé à fr. 320 000.— sans aide.

La Poste prétendait refuser la réduction des tarifs d'envoi au journal *Agri* en se fondant sur deux arguments principaux: la forme juridique de l'hebdomadaire (Sàrl) et le fait que le journal soit distribué à des abonnés et

non à des membres. Si ce second élément s'est révélé décisif à l'encontre de *La Nation*, le caractère associatif d'*Agri* a été finalement reconnu, le titre étant en mains des organisations agricoles romandes et jouant ainsi un rôle de presse associative.

Nous nous réjouissons du succès judiciaire du journal des paysans romands face au géant jaune. Une voix originale aura ainsi davantage de chances de survivre et d'assurer — même de manière modeste — une certaine diversité de la presse.

Si nous sommes bien renseignés, une modification de la loi fédérale sur La Poste devrait entrer en vigueur prochainement. Elle permettra peut-être à *La Nation* de revenir à la charge, pour obtenir une réduction des frais d'envois postaux du journal. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de l'évolution du dossier.

A. ROCHAT

Juvenilia CIII

Juan, dix-sept ans :

— Je vais être un grand frère jaloux, c'est sûr. Je redoute le jour où ma sœur amènera un copain à la maison. Ma sœur, c'est quelqu'un de bien, vous êtes d'accord ? Et puis, elle est jolie, ma sœur. Elle est sacrément jolie. Pour le moment, il n'y a personne, mais est-ce que ça peut durer ? Je ne veux pas qu'elle tombe sur n'importe qui. Si c'est un imbécile, je lui expliquerai et j'espère qu'elle comprendra. Quant à l'autre, je lui mènerai une vie impossible jusqu'à ce que ça craque.

J.-B. ROCHAT

La protection de l'épargne

La crise des marchés financiers a conduit l'Assemblée fédérale à prendre à la fin de l'année 2008 des mesures spéciales pour renforcer la sécurité des dépôts bancaires, éviter qu'une partie des fonds placés dans nos banques cherchent un abri plus sûr hors de nos frontières et prévenir une rupture de confiance qui pourrait provoquer une panique fatale à l'économie. Il fallait réagir rapidement tout en se donnant le temps de réfléchir à une consolidation du régime de protection à plus long terme. *La Nation* a présenté dans son numéro 1852, du 19 décembre 2008, la solution choisie par le législateur. Celui-ci a mis ses décisions de sauvegarde au bénéfice de l'urgence constitutionnelle en limitant leur validité au 31 décembre 2010. Il s'agissait de modifier la loi fédérale sur les banques en portant de 30 000 à 100 000 francs le montant du privilège accordé aux épargnants en cas de faillite du dépositaire et en obligeant les banques à conserver en permanence des actifs suisses équivalant au moins à 125 % des dépôts privilégiés, de manière à permettre une restitution rapide. Les banques étaient tenues d'instituer un système d'autorégulation fournissant une garantie totale de 6 milliards de francs.

Cette protection renforcée est venue à terme à la fin de l'année passée. Elle continuait à être jugée utile et nécessaire, sinon dans toutes ses modalités, du moins dans son principe. Il fallait donc l'ancrer durablement dans la loi. C'est ce qu'a décidé le législateur fédéral le 18 mars dernier. Il a repris intégralement le dispositif de protection mis sur pied en 2008.

Ce dispositif présentait une lacune. L'autorégulation risquait de s'enclencher trop tard. En effet, elle était censée intervenir quant il apparaissait clairement que la banque n'avait plus

les liquidités nécessaires pour rembourser la totalité des dépôts privilégiés et qu'il fallait donc recourir à la solidarité bancaire en appelant les montants de garantie à charge des banques demeurées saines. Mais *quid* si la situation générale était mauvaise ?

N'allait-on pas provoquer une véritable crise de confiance et une panique fatale ? Durant le délai de réflexion accordé par la législation d'urgence, le Conseil fédéral a imaginé de substituer à l'autorégulation une garantie fournie par un fonds de droit public et, en cas d'insuffisance, par la Confédération elle-même. Il a donc mis en consultation un projet prévoyant non seulement l'augmentation du privilège des dépôts d'épargne à 100 000 francs et l'obligation de conserver les avoirs nécessaires à leur restitution, mais encore le remplacement du mécanisme privé d'autorégulation par une garantie publique. Cette innovation, soutenue par les partis de gauche, l'Union syndicale suisse et diverses associations, dont Prométere, s'est heurtée à l'opposition des cantons, sauf Berne et Bâle-ville, et de la plupart des autres partis et des organisations économiques, dont le Centre Patronal. Le Conseil fédéral a jugé qu'elle ne recueillerait pas la majorité nécessaire et l'a retranchée du projet soumis aux Chambres. C'est donc une protection limitée au régime institué provisoirement en 2008 que le législateur a reconduite, sous réserve du référendum facultatif. Celui-ci n'ayant pas été utilisé, les modifications apportées à la loi sur les banques le 18 mars 2011 vont donc pouvoir entrer en vigueur incessamment. C'est un élément important de notre législation économique.

PIERRE ROCHAT

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

La démographie vaudoise en questions (II)

Nous avons vu dans l'article précédent qu'il est raisonnable de prévoir une augmentation de la population vaudoise, dans les trente prochaines années, jusqu'à concurrence d'un million d'habitants (aujourd'hui 708'000); qu'il serait difficile de contrecarrer cette évolution, sauf mesures artificielles de contingentement ou de gel des zones constructibles, mesures marquées par le dirigisme et génératrices de certains déséquilibres; qu'il ne sied d'ailleurs pas de considérer cette perspective comme une menace, car la structure démographique de la population et ses caractéristiques socio-culturelles seraient celles d'un Canton jeune et fort.

Cela ne veut pas dire que la mue annoncée s'opérera sans effort. Outre l'exigence d'une politique d'intégration conçue avec finesse et appliquée avec constance, il faudra faire face à d'importantes questions d'ordre pratique et politique. En voici quelques-unes.

Où loger 300'000 personnes?

La question est d'autant plus embarrassante que la pénurie de logements règne déjà, et sera pire dans dix ans selon les prévisions à court terme, car on n'a guère anticipé.

En 1990, un opuscule de Jean-Philippe Chenux (*Sol en stock*, dans la série *Etudes et Enquêtes* du Centre Patronal) indiquait que les zones légalisées du Canton, qui comptait alors 563'000 habitants, permettraient d'accueillir 250'000 personnes supplémentaires, soit une croissance de 47%. On se croyait à l'aise pour un bon bout d'éternité. Aujourd'hui, les zones légalisées sont insuffisantes; elles permettent théoriquement d'accueillir 80'000 habitants supplémentaires, mais la théaurisation du sol, qui bloque deux tiers des parcelles, amoindrit fortement ce chiffre. Faut-il lutter contre cette théaurisation? Elle résulte tout de même du droit de propriété, et n'a d'ailleurs pas que des effets néfastes. Le droit d'emption des communes, dont le conseiller d'Etat Mermoud a claironné l'annonce ce printemps avant de battre promptement en retraite, eût été un remède de cheval à l'efficacité d'ailleurs incertaine.

La solution passe surtout par la réalisation de grands projets urbanistiques, du genre de ceux que l'on prévoit à Romanel-Vernand, aux Plaines-du-Loup, à Malley, à l'est de Morges, à Payerne, au nord d'Yverdon entre la gare et le lac, à Vevey sur le site des anciens Ateliers mécaniques, ailleurs encore. Ils ne seront pas prêts avant 2020 environ, mais devraient suffire à accueillir la population en 2030, selon le Service du développement territorial (SDT). Cela donc sans toucher à la limite de 15% d'augmentation de la population des villages, d'ailleurs discutable à nos yeux et en tout cas trop rigide comme on le voit à Etoy. Limite qui permet tout de même d'accueillir un quart des nouveaux venus selon le SDT.

On n'est donc pas dans une impasse. On pourra loger un million de Vaudois sans raser des quartiers entiers de villas pour densifier l'habitat et sans toucher aux sites protégés, même pas à l'essentiel de nos belles campagnes.

Et les transports?

Sur ce chapitre, la situation est beaucoup plus préoccupante, à cause de l'idéologie bornée des magistrats verts en charge des infrastructures, ennemis de la mobilité. La capacité des transports collectifs est notablement insuffisante (c'est le comble pour des écolosocialisants). Le réseau routier est engorgé en de nombreux points stratégiques. On court à la congestion. Les responsables ont fini par s'en apercevoir et des améliorations de l'offre ferroviaire sont programmées. Il reste beaucoup à faire, de la conception à la réalisation, pour les transports publics et les transports privés, dans les villes et hors des villes.

Et les autres équipements?

Ils devront suivre, évidemment. Les écoles des divers niveaux abriteront 40'000 têtes blondes ou noiraudes de plus (+ 25%). Les hôpitaux et les EMS devront faire face aux besoins de 40'000 octogénaires de plus (+ 100%). Et les sports et la culture à l'avenant. Et les prisons, car il ne suffit pas, hélas, d'ouvrir des écoles pour rendre les geôles inutiles... L'énergie? Il vaut

mieux n'en point trop parler dans cette période post-fukushimesque où la plupart des politiciens se plongent la tête dans le sable; mais tenons déjà pour certain qu'il ne suffira pas de dresser quelques dizaines d'éoliennes ventées un jour sur trois.

Quel financement?

Voilà qui appelle des efforts considérables après des lustres de sous-investissement de la part de l'Etat, qui n'est remonté que récemment à quelque 300 millions annuels. Mais il faudrait la moitié plus.

Le conseiller d'Etat Broulis a lâché dans la presse qu'on allait dépenser environ 12 milliards en dix ans. Mais ce chiffre paraît concerner l'ensemble des investisseurs publics, Confédération (et CFF), canton et communes. Cette information reste donc à la fois vague et aléatoire, vu le nombre de décisions qui restent à prendre à tous les niveaux. Pour ce qui concerne l'Etat lui-même, un plan décennal indicatif semble indispensable.

Le frein aux dépenses inscrit dans la Constitution ne facilite pas les choses. Selon ce mécanisme, toute dépense nouvelle doit voir son financement assuré, y compris les investissements pour la tranche annuelle d'amortissement; cela soit dans le cadre d'un budget non déficitaire, soit par de nouvelles ressources ou des économies opérées sur d'autres postes. Cet instrument n'est pas facile à manier dans une période d'investissements intenses. Convient-il de le modifier? Nous ne plaçons pas pour que notre grand argentier adopte une politique financière à la grecque. Mais il sied de décider en temps voulu les investissements à consentir en fonction d'un essor qui se traduira aussi par des recettes fiscales supplémentaires.

Une voix mieux assurée dans le concert confédéral?

Le Canton de Vaud représentait autrefois environ 10% de la population suisse. Sa part est tombée à quelque 8% dans le dernier quart du siècle passé. Les projections démographiques font apparaître qu'elle pourrait monter à 11-12% dans une génération, si la

croissance économique reste au rendez-vous. Cela permet de prétendre à un rôle de premier plan.

Et si Genève, sortant de sa léthargie urbanistique, en vient à compter 500'000 habitants, les cantons lémaniques pèseraient d'un poids non négligeable sur la politique fédérale. Ils devraient se faire entendre, d'ailleurs, pour obtenir leur juste part des moyens fédéraux, dont ils auront besoin.

Quel dispositif politique?

Nous ignorons bien sûr dans quelle mesure le Conseil d'Etat, toutes affaires cessantes, consacre sa réflexion à cet avenir probable, examine les diverses questions qu'il pose et s'efforce de dégager une vue d'ensemble. Le président du gouvernement a accueilli la perspective de cette croissance de manière positive, et l'on s'en réjouit. Mais encore?

Pour ce qui concerne les documents publiés, il est certain que les instruments nécessaires font défaut. Le plan directeur cantonal, qui devrait être la boussole, ne repose pas sur les dernières perspectives démographiques; partiellement obsolète quand bien même il est récent, il reste en deçà des besoins futurs. Il est en particulier gravement insuffisant s'agissant des transports. Il manque un plan d'investissement à long terme fondé sur les récentes prévisions. Notre politique énergétique, attentive aux énergies renouvelables, est loin d'assurer l'approvisionnement d'un million d'habitants et d'une économie productrice dynamique.

Peut-être le plan de gouvernement de la prochaine législature en dira-t-il plus. Il convient d'en jeter les bases sans tarder, au niveau des dossiers administratifs, pour que l'élan politique puisse être donné rapidement. Il serait aussi correct que les partis, en particulier les Verts de toutes tendances, s'expriment dans leurs programmes électoraux de façon claire et réaliste sur leur vision de l'avenir du Canton. Le défi démographique appelle un effort politique renforcé d'imagination, de planification et de conduite.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Qui a écrit cela?

Les vieux sages du café du commerce prétendent que tout fout le camp et que tout était mieux avant. Après avoir trinqué, ils argumentent contre les progressistes accoudés à leur gauche au même comptoir, qui eux affirment que le paradis sur terre reste au contraire à installer et que ce serait fait depuis longtemps si l'Etat faisait correctement son boulot.

La citation qui suit émane plutôt d'un nostalgique:

C'est un fait que, de nos jours, tout le monde est agité, que la civilisation nous énerve, que le tourbillon des affaires nous étourdit, et que la neurasthénie en est la conséquence. Sous les princes de Savoie, les Vaudois n'étaient pas neurasthéniques; et avec ce bonheur-là, ils en possédaient d'autres.

Gouvernés par des ducs qui ne venaient que rarement dans le pays, les Vaudois étaient presque laissés à eux-mêmes. [...] Les villes étaient autonomes. Le pays tout entier avait droit, par les organes des Etats de Vaud, de faire entendre sa voix.

Ces Etats s'assemblaient à Moudon, sous la présidence du bailli géné-

ral, représentant du duc ce Savoie. Ce bailli devait jurer de gouverner selon les vœux exprimés par l'assemblée. Aucune taxe ne pouvait être imposée arbitrairement sans autorisation formelle des Etats. En outre, les habitants ne payaient pas d'impôts au duc; par contre, ils devaient des dîmes, des cens et des corvées à l'Eglise et à leurs seigneurs. Le produit des domaines de la maison de Savoie, des amendes, les péages constituaient les revenus du souverain.

[...]

Sous ce régime-là, on comprend facilement que les Vaudois aient été heureux, et, de fait, ils jouirent d'un siècle et demi de calme et de prospérité. La vie était relativement douce, le sol fertile; les corvées pas trop lourdes. Chacun vivait, ou plutôt se laissait vivre sous son chaume. En ce temps-là, les fêtes étaient nombreuses et les réjouissances recherchées.

[...]

Oui, dans le bon vieux temps, on buvait déjà un verre, et, plus tard, les Bernois durent rendre ordonnance sur ordonnance pour lutter contre l'amour de la boisson. Ainsi, ce peuple vaudois,

tranquille, se fit une douce existence, exempte de soucis et de secousses. Il s'abandonna insensiblement à la jouissance des biens terrestres, au luxe, à la gourmandise, aux fêtes... C'était le bon vieux temps.

Mais il ne dura pas. Les guerres de Bourgogne, l'introduction de la Réforme, la conquête du Pays de Vaud bouleversèrent les habitudes acquises. Il fallut, et changer de maître, et changer de conditions d'existence. Changer de maître, voilà; mais changer ses habitudes! Ce fut très pénible; plus de fêtes, plus de processions, de pèlerinages, de douce liberté, de tournois, de jeux populaires... Le bon vieux temps était passé.

Cet éditorial intitulé «Le bon vieux temps», signé par G. Aubort, a paru le 23 mars 1904 dans *l'Echo du Rhône, journal et feuille d'avis de Bex et de la vallée du Rhône*. Les nostalgiques du début du XX^e siècle remarqueront que ce temps ne paraissait pas si bon pour ses contemporains. Pour reprendre les arguments de la citation, on ne peut que rêver de la liberté politique et de l'indépendance financière dont jouissaient nos ancêtres sous les ducs de Savoie. Mais, même pour un homme

de 1904, les conditions matérielles de cette époque ne devaient pas être très enviables.

Le meilleur des temps semble ne jamais être celui qu'on vit. Il est soit passé, soit à venir. Cette insatisfaction conduit les progressistes, qui ne voient le salut que dans l'évolution et la fuite en avant, à s'opposer aux réactionnaires qui désirent conserver à tout prix ce qui leur allait bien auparavant. Entre deux, il y a, espérons-le, une place pour ceux qui désirent que l'évolution des mœurs sociales et politiques se fasse à une vitesse qui permette leur assimilation par les individus. Le bon temps est celui où l'on peut profiter de l'héritage du passé pour entreprendre et créer la nouveauté.

Cette citation nous a été proposée par M. Jean-Philippe Chenux de Lausanne, qui gagne un abonnement gratuit d'une année à *La Nation*. Si, comme lui, vous désirez concourir pour gagner un tel abonnement, envoyez vos citations avec leurs références, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch, ou sous pli à: *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Après la mort de Dieu

Naguère, quelques personnes cultivées pouvaient prétendre « relire » Montaigne ou Pascal. Ces temps sont passés, sauf peut-être pour Eric Werner. Il connaît, lui, ses classiques sur le bout des doigts et les interprétations qu'il en donne dans son dernier livre¹ paraissent pénétrantes, dans la mesure où notre propre connaissance des penseurs étudiés, sans doute moins exhaustive et précise que celle de l'auteur, nous permet d'en juger.

Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de chicaner M. Werner sur des détails; nous cherchons à dégager les idées qu'il s'est formées sur la nature de la modernité. Il interroge en effet douze écrivains dont il dit se sentir proche sur un thème qui le préoccupe: la mort de Dieu.

Nietzsche, qui ne figure pas parmi les douze, a dit: « Dieu est mort. » Comment faut-il comprendre cette assertion paradoxale? Elle n'est pas une proclamation d'athéisme. Certes incroyant, Nietzsche se heurte comme la plupart des athées à la personne même du Christ, qu'il admire et devant laquelle il reste en quelque sorte sans voix. Il signera quelques-uns de ses derniers aphorismes « le Crucifié ».

La mort de Dieu est une mauvaise nouvelle récurrente. Elle signifie qu'une rupture historique se produit. Plus personne n'arrive à croire à une certaine représentation trop humaine de Dieu; les mœurs liées à la pratique d'une religion se délitent au profit d'une morale abstraite et rigide; la caste sacerdotale dominante n'est plus obéie; les temples se vident.

Après la mort de Dieu (ou des dieux), l'homme se retrouve orphelin et désemparé. Quelle conduite adopter? Quelles règles suivre? Il n'en sait rien, il erre.

Les auteurs évoqués par Eric Werner avec sa clarté coutumière ont tous vécu une sorte de « mort de Dieu ». Ils ont cherché une réponse à cette situation déprimante; leurs œuvres encore brûlantes nous aident à cerner les enjeux. Ces penseurs, M. Werner les appelle « voyants », terme ambigu, mais aussi « veilleurs » ou « témoins »; les « veilleurs », si ce n'est peut-être Tocqueville, n'ont pas prédit l'avenir; ils n'annoncent pas un monde meilleur; ils se contentent de mieux voir ce qui est. Ils attendent et c'est cette attente qui, selon Zinoviev, « est elle-même lumière » (p. 148).

Ils sont aussi les « penseurs de la liberté », tel est le sous-titre du livre. De quelle liberté s'agit-il? M. Werner et ses amis sont-ils « libéraux »? Un tout petit peu, au sens originnaire du mot. On sent en M. Werner le protestant qui dit « non », l'individu allergique aux dogmes

et à la domination illégitimes. Ce qu'il craint par-dessus tout, c'est le germe totalitaire contenu dans la modernité, les risques de dérapage oligarchique, voire mafieux, qu'elle comporte. Presque tous les auteurs dont il parle ont subi des époques tragiques, voire nihilistes: la guerre du Péloponnèse pour Sophocle, les guerres de religion et l'absolutisme pour Montaigne et Pascal, le délabrement de la monarchie pour Rousseau, la Révolution française et ses dérivés égalitaristes pour Tocqueville, l'affaire Dreyfus et la chute de l'aristocratie pour Proust, la fragilité des démocraties, les guerres mondiales, les régimes totalitaires pour Max Weber, Hannah Arendt, Ramuz, Camus, Raymond Aron et Zinoviev. Tous ces écrivains, même Rousseau, dont M. Werner montre comment il se libère de l'aliénation idéologique à partir des *Confessions*, ont su garder une juste distance face aux querelles de leur temps, refusant de s'inféoder à des idées mortifères. Plutôt pessimistes, mais pas désespérés, rongés par les doutes, ils ne se sont pas soumis à une idéologie qui aurait apaisé leur angoisse. Voilà en quoi consistait leur liberté.

Inquiet, marginal, peu intéressé par l'action politique, M. Werner est comme eux; il préfère observer et se tenir à « distance moyenne » des passions du jour.

Ne le qualifions pas pour autant de libéral absolu. Certes, il met la liberté très haut, un peu trop haut à notre goût, mais il ne fait aucun éloge de la démocratie, de l'émancipation ou de la croissance illimitées. Le souci de la vérité l'habite aussi, celui de la « justice », comme dit Pascal qu'il cite. Il n'est ni relativiste ni subjectiviste. Il rejoint Raymond Aron. Bien que ce dernier soit resté très flou sur la question de la vérité historique, il pensait que « certains points de vue sont plus féconds que d'autres... »

M. Werner dialogue avec les penseurs les plus anciens comme avec des contemporains. « Leur œuvre leur survit », dit-il, ce qui signifie qu'ils ont découvert des vérités qui demeurent malgré l'écoulement du temps. Cette affirmation contredit d'une certaine manière d'autres phrases qui reviennent souvent sous la plume de M. Werner ou des auteurs qu'il cite. Dans le chapitre consacré à Hannah Arendt (le plus riche à notre avis), il écrit: « Or, le répétera-t-on assez, la tradition est morte, jamais elle ne renaîtra de ses cendres. » (p. 39) A la page 36, « [...] Arendt ne prêche pas le retour à la tradition [...]. Le fil de la tradition est rompu [...]. On ne revient jamais en arrière. Inutile donc de s'accrocher aux obsessions nostalgiques. Si l'on entend lutter contre les maux liés à la modernité, on ne saurait le faire qu'à

l'intérieur même de la modernité, autrement dit en s'appuyant sur les principes mêmes qui sont à la base de la modernité. »

Dans un esprit voisin, M. Werner remarque à propos de Sophocle qu'Antigone défend les valeurs traditionnelles (en l'occurrence le respect dû aux morts) avec les armes de la modernité: elle ne prend conseil que d'elle-même, se révolte seule, n'écoute personne. Individualiste, marginale, solitaire, « elle se situe sur le terrain de la liberté humaine ».

Ni Antigone, ni Arendt, ni Eric Werner ne s'opposent absolument à la tradition, ils veulent la « réinventer »: « Il y a, certes, un héritage (le passé lui-même dans toute sa diversité), mais cet héritage doit en permanence être revisité, réinterprété [...]. En ce sens la pensée s'inscrit en continuité directe avec la tradition [...]. Les rapports entre la pensée et la tradition ne sont donc pas simples. » (p. 40)

Eric Werner oscille entre la révolte contre les dogmes et le respect de l'héritage. A la page 89, dans le chapitre consacré à Pascal, il affirme: « Aristote et saint Thomas appartiennent déjà au passé, rien ni personne ne les feront jamais renaître de leurs cendres. » Pour Zinoviev, « athée croyant », cité par M. Werner, « l'ancienne religion ne peut plus satisfaire les besoins pratiques de l'homme moderne ». Elle la satisfait aussi peu que la logique aristotélicienne ne satisfait « les besoins de la pratique linguistique des hommes ».

Eric Werner insiste sur l'opposition entre Zinoviev et Soljenitsyne, penchant plutôt pour le premier nommé: « Alors que Soljenitsyne est tourné vers le passé, Zinoviev est tourné, lui, vers l'avenir. Il sait que le passé ne renaîtra jamais de ses cendres. Le communisme a créé à cet égard une situation irréversible. Contrairement donc à Soljenitsyne, Zinoviev ne regarde pas en arrière mais en avant. »

La position de M. Werner nous semble certes nuancée mais difficile à tenir. Il réprouve excessivement certains aspects du passé. Cela tient beaucoup à son tempérament. Il s'avoue lui-même individualiste. Sur ce terrain-là, nous le

suivons avec peine. Il est évident que le passé ne revient pas, mais la pensée d'Aristote, la *Somme* de saint Thomas d'Aquin et l'expérience concentrationnaire de Soljenitsyne sont des « acquis pour toujours » dont on peut s'inspirer, comme M. Werner lui-même tire des leçons de Sophocle ou Pascal. Les vérités ne meurent jamais. La difficulté consiste à se les approprier et à identifier le mode sur lequel on les reçoit. Celui qui se risque à réfléchir ne peut pas ne pas dialoguer avec les penseurs du passé, même avec ceux qui lui répugnent au premier abord.

La pensée de M. Werner flirte parfois avec l'historicisme. La modernité détruit la tradition sclérosée, en attendant que la postmodernité, animée de l'énergie toujours vivace de la modernité mais débarrassée de ses tares, ne vienne reconstruire une tradition qui finit à son tour par se figer, et ainsi de suite, selon une dialectique quasi hégélienne.

D'où l'importance que M. Werner accorde au moment négatif de la protestation, aux efforts d'individus marginaux ayant conservé l'esprit de liberté et sachant accommoder les restes de la tradition avec la dynamique moderne triomphante.

Quant à nous, nous sommes moins sensibles à la révolte individuelle. Nous sommes moins pessimistes que M. Werner, plutôt bienveillants à l'égard de la nature humaine. Le présent nous intéresse plus que l'avenir. Nous osons croire qu'il subsiste non seulement des idées vraies, mais aussi un pays, des paysages, des institutions et des caractères, que la modernité ne dissout pas tout à fait et qu'il dépend de nous de vivifier par l'action politique, même à un niveau que certains considèrent à tort comme modeste.

Ce sont probablement l'attachement à un pays déterminé et la foi dans l'action politique qui nous séparent de M. Werner.

JACQUES PERRIN

¹ Eric Werner: *Douze voyants. Les penseurs de la liberté*, Xenia, Vevey 2010.

Le Coin du Ronchon

Parti pour aller nulle part

Les partis politiques, dans un système démocratique, sont censés représenter les aspirations des citoyens. Il y a donc des partis pour la droite, d'autres pour la gauche, d'autres encore pour le centre. Il y a des partis pour la tradition et des partis pour la révolution. Des partis d'union nationale et des partis séparatistes. En Suisse, nous avons un parti pour l'ordre et la discipline, un parti pour les taxes et le collectivisme, un parti pour la lutte contre la bureaucratie, un parti pour la famille, un parti pour les fleurs et les animaux. Le Canton de Vaud a connu autrefois un parti pour le pouvoir – qui l'a hélas perdu. Certains politiciens créent des partis rien que pour eux, ce qui constitue sans doute la manière la plus sincère d'être démocrate. Et la Ligue vaudoise se prend parfois à rêver d'un parti contre les partis...

La tendance est aujourd'hui au burlesque, voire à l'absurde. On n'a certes pas encore inventé de parti pour que les feux de circulation soient toujours au vert, pour que les ascenseurs soient déjà là lorsqu'on les appelle, ou pour qu'il n'y ait plus de jaune d'œuf dans les pâtes *carbonara*. En revanche, des petits malins ont très sérieusement fondé un parti « pirate » pour que l'on n'ait plus

besoin de payer ce que l'on achète. Mieux: au début de ce mois, on a appris qu'un dénommé Matthias Pöhm venait de lancer en Suisse le premier « parti anti-Power-Point ».

Avec beaucoup de lucidité, l'homme en question se plaint de ce que le célèbre logiciel de Microsoft est utilisé à tort et à travers, de manière frénétique et irréfléchie. De manière totalement absurde, il prétend représenter politiquement quelque 250 millions d'individus à travers le monde. Cédant à la mode des justifications statistiques outrancières et conceptuellement fausses, il estime à 350 milliards d'euros la perte économique causée par la présence de salariés aux présentations sur *Power-Point*. Nous peinons à être convaincus par tout cela. Le journaliste aussi, d'ailleurs, qui termine perfidement sa dépêche en déclarant: « La fondation de cette organisation semble surtout être une bonne manière pour Matthias Pöhm de promouvoir son livre, *L'Erreur PowerPoint*. »

Un parti politique pour promouvoir un livre? Voilà une idée originale. Après tout, ce n'est pas pire que ceux qui écrivent des livres dans l'espoir de promouvoir leur parti.

LE RONCHON

Notre grande fête nationale vaudoise

La Confrérie des vigneronns l'a décidé: la Fête aura lieu en 2019. Dans 24 heures du 2 juillet, M. Claude Béda reproduit les propos de Mme Sabine Caruzzo-Frey, secrétaire générale:

[...] Il faut du temps pour permettre de trouver le savant équilibre entre tradition et modernité pour que la Fête continue d'intéresser la jeunesse à l'avenir. C'est simplement la pérennité de l'événement qui est en jeu. S'il est trop traditionnel, il mourra. (S'il ne l'est pas assez, il mourra aussi, réd.)

Pourquoi avoir prévu l'événement dans un délai aussi lointain? C'est le luxe des grandes manifestations. La Fête des Vignerons, « notre chef-

d'œuvre national » selon l'écrivain Juste Olivier, en fait partie. [...]

On a raison de citer Juste Olivier qui, dans un autre passage de son célèbre ouvrage *Le Canton de Vaud* parle de « notre grande fête nationale ». Encore faut-il bien préciser qu'il s'agit d'une fête nationale vaudoise. S'il avait parlé d'une fête suisse, J. Olivier aurait écrit « fédérale », car à cette époque on ne mélangeait pas tout. En 1999, on avait quelque peu oublié le sens national vaudois de la Fête. C'est une des raisons qui explique le sentiment d'insatisfaction que nous en avons gardé.

E. J.